

Rapport de la commission chargée du préavis n° 14/2011-2016

"Infrastructure de la ligne régionale Cheseaux-Renens"

Présents:

Mmes	Dorothée Noirat	ROLC	
	Joan Oswald	CDC	
MM.	Jean-Daniel Mühlethaler	CDC	
	Daniel Margot	CDC	
	Frédéric Delacrausaz	ROLC	
	Emmanuel Mayer	PS	rapporteur
	Jean-Claude Luget	PS	président

La Municipalité est représentée par M. Michel Tendon, syndic, accompagné de Mme Nathalie Jaton, municipale et de M. Jacques Liaudet, chef de service que nous remercions pour leur présentation et leur disponibilité pour répondre à nos questions.

Introduction

Ce préavis a pour but la mise en service, dès la mi-décembre 2012, de la ligne de bus n°54 de Cheseaux gare à Renens gare, passant par Crissier. Ceci nécessitera quelques aménagements à la route de Cossonay (modification de l'arrêt actuel) et à Chisaz au chemin de la Carrière (création d'un nouvel arrêt).

C'est une ligne régionale (7 trajets aller-retour par jour ouvrable) destinée aux habitants et aux personnes travaillant à Crissier et à Cheseaux. Cette nouvelle ligne offrira une liaison Nord-Sud qui fait actuellement défaut.

Discussion

Tous conscients de la grande importance d'une liaison de transports publics Nord-Sud, nous nous étonnons qu'il n'y ait pas d'arrêts sur la rue du Timonet d'en haut et Timonet d'en bas. Par ailleurs, lors de la mise à l'enquête, des demandes émanant de la part plusieurs habitants de Crissier Nord ont été faites.

Selon MM Tendon et Liaudet, l'étude a été faite mais le Service des Routes du Canton de Vaud ne nous autorise pas à construire des arrêts de bus directement sur la route, que ce soit au pont de la Voyère, aux chemins de Montremoën et de Montagny. La route étant une route cantonale et la vitesse y étant limitée à 80 km/h. il est nécessaire que les arrêts soient construits à l'extérieur de la route et couplés à un passage à piéton éclairé, ce qui augmente de manière importante le coût de chaque arrêt.-. Afin d'obtenir les arrêts souhaités au Timonet, la commune devra engager des négociations avec le canton qui prendront beaucoup de temps et, par conséquent retarder le projet d'autant. Par contre, si nous votons pour ce projet, rien ne nous empêche de refaire la demande plus tard.

M. Liaudet a aussi présenté en détail à la commission les aménagements des deux nouveaux arrêts. La commission les a jugé tout-à-fait approprié.

La nouvelle ligne étant régionale, les coûts annuels pour la commune de Crissier seront très faible.

Conclusion

- Vu l'importance d'avoir une liaison de transports publics Nord-Sud
- Vu l'impossibilité actuelle de construire des arrêts supplémentaires
- Vu les courts délais impartis pour sa réalisation

C'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis tout en faisant le vœu que la Muicipalité tienne compte des demandes émanant de la population du Nord de la commune et mette tout en oeuvre pour la réalisation rapide des infrastructures demandées afin que cette ligne de bus puisse être utilisée aussi par les habitants de Crissier.

Le président: J-C Luget

Rapporteur: Emmanuel Mayer